

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 NOVEMBRE 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme et MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire donne procuration à Lucienne HAAS, adjointe au Maire, Paul BOISSARIE, conseiller municipal donne procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal, Céline GEFFROY, conseillère municipale donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal donne procuration à Denise EHRHARD, adjointe au Maire, Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal donne procuration à Alfred SCHMITT, conseiller municipal, Christian WAGNER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal de rajouter en Point 6 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

➔ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 octobre 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2013.

➔ Différentes réunions et manifestations

03.10.2013

- rencontre avec M. Christian RUSTENHOLZ, nouveau principal du collège de l'Outre-Forêt
- réunion à la communauté de communes du Sultzerland avec la Société ANTHYLIS, spécialisée dans la construction clés en mains d'immeubles tertiaires, commerciaux et industriels. Cette société propose d'édifier, dans la zone d'activités du Sultzerland, un immeuble destiné aux artisans avec plusieurs espaces de 200 m² pour permettre à de petites entreprises d'accéder à la propriété de leur outil de travail, sans investissements démesurés. Il s'agit d'une copropriété et non d'un hôtel d'entreprises

04.10.2013

- 1^{er} conseil d'administration du collège par le nouveau principal, avec à l'ordre du jour, la validation d'une sortie en montage pour des classes de 4^e début décembre. Le principal a remis une lettre concernant la nouvelle composition du conseil d'administration - point à l'ordre du jour
- vernissage de l'exposition de Raymond FRANK à l'office de tourisme de Seltz

08.10.2013

- assemblée générale du gîte Ungerer de Hunsbach présidée par Jean-Laurent VONAU, Président de l'association d'accueil au pays des villages traditionnels de l'Outre-Forêt

09.10.2013

- rencontre avec l'exploitant du bar « Le Seven »
- rencontre avec Mme LECOUFFE, vice-Présidente du CCAS concernant la collecte de fruits et légumes pour l'épicerie sociale de l'association Repartir

10.10.2013

- rencontre avec Mme LEVACHER concernant l'acquisition d'un bout de parcelle nécessaire pour consolider le bassin de rétention du Hubweg ; la même démarche a été faite auprès de Mme HOEFFLER
- collecte de fruits et légumes pour l'épicerie sociale organisée par le CCAS de Soultz-sous-Forêts
- nuit consacrée à la rénovation du carrefour avec la condamnation de tous les accès de 20 heures au lendemain à 5 heures. Il reste maintenant à réaliser quelques finitions et la signalisation au sol pour boucler complètement ce chantier

11.10.2013

- rencontre avec un responsable de la Société ECOTRAL concernant l'illumination du pôle des services
- assemblée générale de l'association Animation Evasion du Sultzband

12.10.2013

- marché solidaire au profit des plus démunis organisé par le CCAS en collaboration avec l'association Repartir

14.10.2013

- dictée ELA pour les enfants des CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts au relais culturel la Saline
- 40^e anniversaire du CESER au Musée d'Art Moderne de Strasbourg

15.10.2013

- conseil d'école de l'école élémentaire qui concernait essentiellement la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires
- rencontre des Maires des communes de la future communauté de communes de l'Outre-Forêt avec l'inspectrice de la circonscription concernant l'aménagement des rythmes scolaires. Les élus ont des positions très variées sur la mise en œuvre de la réforme, certains souhaitent s'engager de manière très minimaliste, d'autres ayant déjà des idées très précises. L'objectif étant d'aboutir à une solution cohérente. Le congrès des Maires qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2013 devrait permettre aux élus d'avoir plus de précisions sur la réforme et notamment sur deux points : l'aide au financement apportée par l'Etat et l'application de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle. Ce sera seulement après cette échéance qu'une décision sera prise, en concertation avec les parents d'élèves

16.10.2013

- réunion du Syndicat Mixte du collège qui concernait d'une part les travaux de rénovation du gymnase avec un avenant pour le lot charpente et d'autre part le choix des bureaux de contrôle pour la construction de l'extension à la charge de la commune de Soultz-sous-Forêts. La demande de permis de construire pour cette extension est en cours d'instruction

18.10.2013

- rencontre avec Mme GAZEAU, responsable de l'association « Pointes des Pieds »
- visite du centre d'incinération des ordures ménagères de Schweighouse-sur-Moder par l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts

19.10.2013

- matinée du SCOTAN à Walbourg
- concert des Messagers à La Saline au profit de la Croix-Rouge organisé par l'unité de Wissembourg

20.10.2013

- fête des familles de l'OMACSL

21.10.2013

- réunion de la commission des projets et travaux consacrée en grande partie à l'aménagement du terrain derrière le presbytère catholique – point à l'ordre du jour

23.10.2013

- nouvelle visite de la commission de sécurité de l'arrondissement à la maison de retraite du Sultzerland - avis favorable pour le nouveau bâtiment
- rendez-vous avec les représentants des supermarchés MATCH
- rencontre des Maires de l'Eurodistrict Regio PAMINA à Lauterbourg
- réunion organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin au CERAM de Soufflenheim avec deux points à l'ordre du jour : le redécoupage des cantons et le point d'avancement du PDH – plan départemental de l'habitat. En ce qui concerne le redécoupage des cantons, Le Maire propose au conseil municipal de revenir sur cette question avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, cette proposition est acceptée par l'assemblée

24.10.2013

- séance de travail avec les services de l'Etat sur la mise en œuvre de l'urbanisation dans les zones inondables du PLU autorisées à l'urbanisation

25.10.2013

- ouverture du festival « Autour du point de croix »
- assemblée générale de l'Amicale des Maires de Sultz-sous-Forêts

28.10.2013

- Jury « Quartier Plus 67 » au Conseil Général du Bas-Rhin pour présenter l'éco-quartier du Salzbaechel

29.10.2013

- réunion du conseil de Fabrique – point à l'ordre du jour
- rencontre avec l'assistante sociale du service social CARSAT pour la visite des locaux du pôle des services en vue de la tenue d'une permanence les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec, à l'ordre du jour le débat sur la redevance incitative de la collecte et de traitement des ordures ménagères, présentation du projet de la Société ANTHYLIS dans la ZA intercommunale, informations/décisions relatives au projet de construction de poulaillers à Surbourg, fixation des loyers de la micro-crèche et de la halte-garderie, avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, choix du prestataire et mode de distribution du bulletin intercommunal, décisions modificatives, décision relative à la demande de subvention complémentaire de la Mission Locale, panneau d'affichage de vitesse, mise en place d'un régime indemnitaire suite à la titularisation d'un agent au grade d'attaché territorial et divers

30.10.2013

- liaison rue du Frohnacker/rue de Seltz : rencontre sur place avec l'entreprise HEIBY, titulaire des travaux de réfection – point à l'ordre du jour
- réunion de travail entre le Maire de Lobsann, le vice-président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le Maire de Sultz-sous-Forêts concernant la future liaison cyclable Lobsann-Sultz-sous-Forêts
- démonstration d'un robot de tonte ETESIA au terrain de football

du 01 au 03.11.2013

- poursuite du festival « Autour du point de croix »

03.11.2013

- 59e congrès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la section d'arrondissement de Wissembourg à la cave de Cleebourg située sur le ban communal de Rott

04.11.2013

- Conseil d'école de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts

• Redécoupage des cantons - Motion

Le Maire informe le conseil municipal que suite au redécoupage des cantons, la commune risque de perdre son statut de chef-lieu de canton ce qui signifie également la perte de dotation de l'Etat au niveau de la DGF (Dotations Globales de Fonctionnement). Cette dotation comprend, entre autre, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui comporte une fraction dite « bourg centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton. Pour la commune cela représente, pour l'année 2013, un montant de 53 723 €, soit 7,86 % du montant total de DGF.

Il propose au conseil municipal l'adoption d'une motion pour demander au gouvernement de trouver une solution face à la suppression de cette dotation, motion qui sera transmise au représentant de l'Etat dans l'arrondissement en l'occurrence Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

« Le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts, dans sa séance du 6 novembre 2013, a pris connaissance du projet de redécoupage cantonal du département du Bas-Rhin. Ce projet prévoit la suppression du statut de chef-lieu de canton de la commune.

Soultz-sous-Forêts est chef-lieu de canton depuis 1790. La commune a pleinement assumé son rôle à travers les siècles, se dotant d'équipements de centralité qui rayonnent sur un bassin de vie de près de 20.000 habitants, bien au-delà des 3.000 habitants de la localité.

Ainsi la ville a construit un pôle des services qui accueille notamment la trésorerie, de multiples services publics et diverses permanences. Elle a investi dans un relais culturel et une médiathèque, seuls équipements de ce type dans le territoire. Elle a créé un important parking autour de la gare au profit de l'ensemble de la population du secteur. Elle a favorisé l'implantation d'une maison d'accueil spécialisée et d'une maison de retraite. Elle a développé une stratégie permettant de faire vivre un solide tissu commercial et industriel. Elle porte aussi les infrastructures desservant tous les autres types d'équipements du territoire : la gendarmerie, le centre de secours qui, en plus, a été édifié par la commune, le collège, la poste, le périscolaire et diverses structures liées à la petite enfance, ...etc.

Le financement de cet ensemble est, en partie, assuré par la première fraction de la dotation de solidarité rurale «destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton...». Cette dotation représente, pour 2013, un montant de 53.725 €, soit 7,86% du montant total de la DGF versé à la commune.

Avec la réforme en cours notre commune ne pourra plus, en l'état, percevoir cette ressource. De fait la notion de canton va se réduire à une simple circonscription électorale.

Par contre il sera nécessaire de continuer à faire vivre et à développer les équipements de centralité de Soultz-sous-Forêts au profit du territoire, en conformité avec le rôle de pôle d'équilibre qui a été dévolu à la localité par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord –SCOTAN.

En conséquence le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que les communes qui sont dans notre situation puissent continuer à bénéficier de la dotation en question, et d'adapter le dispositif en conséquence. »

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE L'OUTRE-FORET

→ Redésignation du représentant de la commune au conseil d'administration

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République modifie la représentation des collectivités locales et territoriales au conseil d'administration des collèges et des lycées. En effet le Département pour les collèges et la Région pour les lycées voient leur représentation doublée au détriment de la représentation de la commune d'implantation. La commune ne bénéficiera plus que d'un seul représentant au conseil d'administration.

Le décret d'application de cette loi étant mal formulé, cette modification ne concerne actuellement que les lycées professionnels. Un nouveau décret d'application devrait paraître rapidement.

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle scolaire et de la petite enfance

• Avenant à l'annexe financière de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Le Maire informe le conseil municipal que dans l'annexe n° 2 – Dispositions financières de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage signée entre la commune et la communauté de communes, le montant des travaux pris en compte correspondait au chiffrage de l'avant-projet détaillé, soit 2 106 370 € HT, dont 1 273 448 € HT à charge de la commune (60,46 %) et 832 922 € HT à charge de la communauté de communes (39,54 %).

Suite à l'attribution des travaux, les chiffres ont évolué et le montant des travaux à répartir s'élève à 2 333 186€ HT, dont 1 361 479 € HT à charge de la commune (58,35 %) et 971 707 € HT à charge de la communauté de communes (41,65 %). Ces travaux comprennent les travaux spécifiques pour chaque entité ainsi que les travaux en commun à répartir d'après les surfaces, déduction faite de la moins-value pour les fondations spéciales. Les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes restent inchangés et ne sont pas compris dans ces chiffres.

Les avenants qui ont déjà été validés et ceux qui restent à valider seront partagés entre les deux structures, au montant réel. Un état des avenants signés à ce jour sera annexé au présent avenant. Il sera actualisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cet avenant sera soumis à l'approbation de la communauté des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à l'annexe financière de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à le signer.

• Point sur la rénovation de l'existant

Le Maire informe le conseil municipal que l'avant-projet détaillé pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire, d'un montant de 262 022 € HT ne comprenait pas certains aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Les travaux complémentaires à réaliser, s'élèvent à 42 200 € HT et comprennent :

- câblage vidéo et informatique : 14 700 € HT
- peintures des murs : 4 500 € HT
- placards dans les salles de classe : 18 000 € HT
- points d'eau dans les salles de classe : 10 000 € HT.

Il faudra également procéder à un appel d'offres complémentaire pour l'affichage et les patères dans les dégagements, dépense estimée à 13 800 € HT. L'installation de sanitaires complémentaires, estimée à 31 000€ HT, sera traitée dans le cadre du projet de rénovation de l'école maternelle.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux complémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) décide l'exécution de ces travaux.

→ Jardin de La Saline

• Déclaration de sous-traitance

L'entreprise GCM de Bouxwiller, titulaire du lot 01 – Voirie a fait parvenir une déclaration de sous-traitance au profit de la Société RESO POSE de Strasbourg pour la pose de bordures. Le montant maximum à verser par paiement direct au sous-traitant est de 5 852,84 € HT (7 000 € TTC). Cette sous-traitance constitue un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le sous-traitant à paiement direct.

• Travaux supplémentaires au lot 01 – Voirie

L'entreprise GCM de Bouxwiller, titulaire du lot 01, a fait parvenir un devis pour des travaux supplémentaires :

1. la réfection de l'enrobé sur la surface du pont du Seltzbach et rue de la Saline (entre l'accès au Bruehl et le pont)
2. le remplacement, sur les places de stationnement devant le club-house tennis-pétanque, du revêtement terre pierre par du stabilisé renforcé.

Ces travaux sont chiffrés à 7 509,30 € HT, soit 8 981,12 € TTC.

Vu le mauvais état du pont, le Maire s'est rapproché du SDAUH, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, pour lui demander si la réfection de l'enrobé sur le pont du Seltzbach était faisable. Après avoir consulté les responsables du service « Routes, Transport et Immobilier » du Conseil Général du Bas-Rhin, ceux-ci ont confirmé que la réfection de l'enrobé sur l'ouvrage était techniquement réalisable à condition de se contenter d'un fraisage superficiel de 3 cm et d'appliquer une couche d'enrobé sans surcharge de 3 cm. Il a également été recommandé de faire effectuer un diagnostic par inspection visuelle du pont afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération.

Une mise en concurrence a été effectuée pour un diagnostic par inspection visuelle du pont sur le Seltzbach auprès de quatre organismes : INGEROP/Oberhausbergen – SERUE Ingénierie/Schiltigheim – ARCADIS/Schiltigheim et SOCOTECH/Montigny le Bretonneux. Deux sociétés ont répondu, ARCADIS pour informer qu'elle ne pouvait pas donner suite et INGEROP qui a soumis une offre pour un montant de 2 000 € HT. Cette proposition a été analysée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et est conforme au cahier des charges. Vu le planning des opérations et une mise en œuvre semaine 46 (12-16/11/2013), une commande a été passée et l'inspection a été effectuée lundi le 4 novembre pour une remise de l'analyse fin de semaine.

A la demande d'Alfred SCHMITT voulant savoir si le pont allait être élargi, le Maire répond par la négative et précise que deux possibilités pour l'aménagement du pont restent ouvertes : doublement du pont ou écluse pour faciliter la circulation piétonne et cycliste. Cette question n'est pas à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux supplémentaires qui feront l'objet d'un avenant avec l'entreprise GCM de Bouxwiller.

• Attribution du lot 03

Conformément à la décision du conseil municipal du 2 octobre et après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, le lot 03 – Espaces verts et plantations a été attribué à l'entreprise FENNINGER de Haguenau pour un montant de 25 191,12 € HT (30 128,58 € TTC). Le marché a été notifié à l'entreprise.

• Etat des discussions

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les responsables des supermarchés Match. Le pharmacien étudie actuellement deux possibilités d'implantation, soit sur l'emplacement initial rue du Docteur Deutsch (propriété Match), soit sur le terrain Sturm appartenant à la commune. Il rappelle à cette occasion que s'il y a urbanisation du terrain anc. Sturm, il y aura nécessairement une étude « loi sur l'eau ».

La station-service du supermarché Match ne va plus être aux normes à l'horizon 2015 vu qu'elle est installée trop près des bâtiments. Il sera difficile pour l'entreprise d'y remédier.

→ Terrain derrière le presbytère catholique appartenant au Conseil de Fabrique

• Choix du grillage et des haies

Le Maire projette les principes d'aménagement de l'espace derrière le presbytère. Il rappelle les décisions déjà prises, comme la remise en état et remise en herbe de l'ensemble du terrain appartenant au Conseil de Fabrique (compte prorata pour moitié et compte commune pour moitié), l'installation du grillage mouton, l'enlèvement des pierres de taille et stockage au fond du terrain communal adjacent ... Il reste à choisir la séparation côté rue des Ecoles.

Les membres de la commission projets et travaux ont retenu deux solutions

1. mise en place d'un grillage rigide (59 €/ml) et une haie d'ifs pour un montant estimé à 6 000 € HT
2. mise en place d'un barreaudage (200 €/ml) pour un montant de 12 000 € HT,

mais ils se sont plutôt prononcés pour la première solution.

Alfred SCHMITT interroge sur la nécessité d'un grillage et propose uniquement une haie de thuyas.

Pour Eric HUBERT il s'agit de l'esthétique de cette rue.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, par 2 voix pour une haie de thuyas, 10 voix pour un grillage rigide avec une haie d'ifs et 4 voix pour le barreaudage, décide la réalisation d'un grillage rigide avec une haie d'ifs.

• Etat des discussions

Il ressort de la réunion du conseil de Fabrique que le transfert de propriété n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois une demande d'ouverture de concertation avec la commune pour la rénovation du presbytère a été demandée.

Alfred SCHMITT demande si le conseil de Fabrique se rend compte des frais qu'engendre une telle rénovation.

Le Maire rappelle que la commune assume ses responsabilités pour le logement des prêtres, par le biais du CIPAP.

→ Extension du gymnase du collège

• Validation des missions

Le syndicat mixte, maître d'ouvrage délégué pour le projet d'extension du gymnase du collège à la charge de la Ville de Sultz-sous-Forêts, a lancé une mise en concurrence pour les missions géotechnique, SPS, contrôle technique construction.

Le syndicat mixte, par délibération du 17 octobre 2013, a décidé de confier les différentes missions aux entreprises les mieux-disantes :

MISSIONS	ORGANISMES MIEUX-DISANTS	MONTANT DE L'OFFRE
GEOTECHNIQUE	FONDASOL	3 126,00 € HT
MISSION S.P.S.	ACE BTP	1 995,00 € HT
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	QUALICONSULT	4 850,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix du syndicat mixte pour l'attribution des différentes missions.

→ Liaison rue du Frohnacker / rue de Seltz

Le Maire fait part au conseil municipal que le chemin de liaison rue du Frohnacker/rue de Seltz sera fermé à la circulation piétonne et cycliste du mardi 5 au jeudi 7 novembre 2013 pour travaux de réfection. Le retard de cette opération est dû au fait que le tracé actuel n'épouse pas les limites des parcelles cadastrales et il a fallu recourir à un géomètre pour retrouver les limites réelles. Le tracé devra donc être rectifié en respectant les

limites cadastrales et sur certaines parties la largeur du chemin sera réduite pour ne pas engager trop de frais. Cette largeur ne sera jamais inférieure à 2 mètres, ce qui est parfaitement adapté aux piétons et cyclistes.

D'autre part il serait judicieux de régulariser la situation de la rue Louis-Philippe Kamm dont une partie de la voirie est sur terrain privé (association foncière ...).

Le Maire demande au conseil municipal :

- l'entrée en négociation avec les différents propriétaires pour la régularisation de cette situation
- l'accord pour le prolongement de l'éclairage public dans la rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entrer dans la négociation pour la régularisation de la voirie rue Louis-Philippe Kamm et est favorable à l'extension de l'éclairage public dans cette rue.

→ Autres

- **Comptoir agricole : décision de principe pour échange des terrains**

Le Maire informe l'assemblée que le dépôt de permis de construire pour l'implantation du comptoir agricole sur des terrains appartenant à la commune et qui se situent autour de la géothermie est imminent. Cette construction nécessitera environ 6 hectares de terrain ainsi que la création d'une route à charge du comptoir agricole.

Il rappelle que le service des Domaines a estimé la propriété sise 22, rue du Maire Geiger et appartenant au Comptoir Agricole à 345 000 € pour une surface totale de 62,64 ares. L'évaluation ne tient pas compte des frais de dépollution des bâtiments, couvertures et sols, ni des frais de démontage des ponts bascules et du silo de transit dans la perspective d'un changement de destination du bien. L'estimation des terrains communaux autour de la géothermie est en cours.

Il demande au conseil municipal une décision de principe pour un échange de propriété entre le 22 rue du Maire Geiger et les terrains autour de la géothermie, sans soulte si possible.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande au Maire de faire faire un chiffrage pour la dépollution des bâtiments, couvertures et sols et pour les frais de démontage des ponts bascules et du silo de transit
- autorise le Maire à entrer en négociation avec le comptoir agricole pour l'échange des propriétés.

4. URBANISME

→ Droit de préemption urbain

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- propriété cadastrée section 1 n° 88 lieudit « Village, 6 rue des Echevins » d'une contenance de 2,05 ares

- **Dossier « Le Seven »**

Le Maire informe l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 2 octobre 2013, il a pris contact avec les futurs propriétaires de l'immeuble situé 2, rue du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts abritant « Le Seven ». Ces derniers n'ont pas accepté de vendre la partie de leur propriété donnant accès à l'impasse des 7 Fontaines, ni de s'engager pour une cession à terme, mais ils ont signé le protocole d'accord pour sécuriser l'accès des riverains de cette impasse.

Le Maire propose l'avancement de ce dossier :

1. faire effectuer le relevé par le géomètre conformément au schéma de situation projeté en séance de conseil municipal
2. faire transcrire ce protocole d'accord au Livre Foncier

3. mettre en place des plots pour éviter les stationnements gênants sur le trottoir et dans l'impasse
4. prendre des dispositions pour permettre une bonne harmonisation entre le fonctionnement de l'établissement et le passage des riverains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

5. RELAIS CULTUREL LA SALINE ET COMMUNICATION

→ Fixation des tarifs d'insertion dans la plaquette « Tradi'sons »

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'insertion des encarts dans la plaquette des « Tradi'sons » comme suit :

- 12cm x 12 cm : 200 €
- 12 cm x 6 cm : 150 €
- 6 cm x 6 cm : 100 €.

→ Tarif d'entrée pour la pièce de théâtre « Histoire d'Apprendre »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif d'entrée pratiqué en 2011 et 2012 pour la pièce de théâtre présentée lors du festival des « Tradi'sons » et intitulée *Histoire d'Apprendre*, à savoir :

- Adultes : 4 € - gratuité pour les enfants

→ Emploi d'agent de communication

Le Maire informe le conseil municipal que l'agent de communication du relais culturel La Saline est engagé en qualité d'agent contractuel et que son contrat avait été conclu pour un an, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Il demande au conseil municipal de se prononcer :

- soit pour le renouvellement du contrat comme agent contractuel
- soit pour la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe comme agent stagiaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe au relais culturel La Saline à compter du 1^{er} janvier 2013, à temps complet.

L'emploi relève du cadre C de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle 3 – indices brut 297, majoré 309. La déclaration de vacance de poste sera transmise au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

→ Contrats de services

En raison de la proximité des prochaines échéances électorales, le Maire propose au conseil municipal de prolonger les contrats de services de régisseur du relais culturel La Saline et du Webmaster du site Internet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de prolonger le contrat de services du régisseur du relais culturel La Saline pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2013. Le contrat initial a été souscrit le 23 novembre 2012 avec JBL AUTOENTREPRENEUR - 4, rue du Maire Geiger à Soultz-sous-Forêts pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013,
- de prolonger le contrat de services du Webmaster du site Internet de la Ville jusqu'au 30 avril 2013. Le contrat initial a été souscrit le 23 janvier 2013 avec Monsieur Cédric GEFFROY – Auto entrepreneur – 14, rue du Maire Frédéric Laeuffer à Soultz-sous-Forêts pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Il autorise le Maire à signer les avenants à ces contrats de services.

6. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

→ Ajustement des heures d'enseignement des assistants d'enseignement artistique

Les heures d'enseignement de certains assistants d'enseignement artistique ayant évolué en raison d'inscription et de désinscription d'élèves dans différentes disciplines, le conseil municipal, à l'unanimité, réajuste les heures d'enseignement des assistants d'enseignement artistique concernés à compter du 1^{er} octobre 2013, les indices et échelons de rémunération restant inchangés :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
Formation musicale / Flûte	12,41/20 ^e
Batterie	2,25/20 ^e
Guitare	6,92/20 ^e
Piano / Chorale adultes	15,66/20 ^e

7. DIVERS

→ Diverses informations

- Le Président du Parc Naturel des Vosges du Nord a fait parvenir un courrier informant que les 2 départements et 111 des 113 communes du périmètre ont approuvé la nouvelle charte. Il reste quelques mois de procédure administrative avant d'aboutir au nouveau décret de classement signé par le Premier Ministre.

Il remercie l'ensemble des élus qui ont participé ouvertement, et en toute sincérité, au débat sur l'avenir du Parc dans le cadre de la révision de la charte.

→ Prochaines réunions et manifestations

- **jeudi 7 novembre 2013 à 18 h 30** : soirée d'ouverture du mois de l'insertion avec remise des 2èmes trophées de la solidarité organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin
- **vendredi 8 novembre 2013 à 20 h 30** : concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg donné dans le cadre du festival Voix Etouffées au relais culturel la Saline
- **samedi 9 et dimanche 10 novembre 2013** : inauguration de l'orgue restauré et célébration du centenaire de la rénovation de l'église des Fleckenstein de Soultz-sous-Forêts
- **lundi 11 novembre 2013 à 11 heures** : cérémonie commémorative de l'armistice 1914/1918 au monument aux morts
- **mardi 12 novembre 2013 à 17 heures** : défilé de la Saint-Martin organisé par l'école maternelle
- **mercredi 13 novembre 2013 à 19 heures** : remise des prix du fleurissement du concours 2013 du jury d'arrondissement à la maison du temps Libre à Niederroedern
- **mercredi 13 novembre 2013 à 19 h 30** : réunion du comité de rivière du Seltzbach à la mairie de Rittershoffen
- **samedi 16 novembre 2013 à partir de 9 heures** : course de relais au profit du téléthon organisée par l'association « Ligne de Vie »
- **vendredi 29 novembre 2013 à 18 heures** : mise en lumière, sonnerie des cloches des églises et allumage de la 1^{ère} bougie de l'Avent
- **lundi 2 décembre 2013 à :** ouverture de la case du calendrier de l'avent et présentation de la maison de Hansel un Gretel
- **mercredi 4 décembre 2013 à 20 h 15** : prochaine réunion du conseil municipal.